

commune de

GRAZAC



PLU

RÉVISION

plan local d'urbanisme
département de la Haute Garonne

. 5.2 . PRÉVENTION DES RISQUES ET NUISANCES

Approbation

Prescrite le : 3 Mai 2010
Projet arrêté le : 26 Juin 2012
Mise à l'Enquête publique le : 17 Déc 2012
Approbation le : 05/04/2013



*Elaboration de la Révision du P.L.U.
de la commune de GRAZAC*

Prévention des risques et nuisances

Le territoire de la commune de » GRAZAC est concerné par les risques naturels suivants :

- risque « inondation » de la Mouillonne :

Cartographie informative des zones inondables de Midi Pyrénées –CIZI-
Carte CIZI affinée.

- risque « sécheresse »

Le Plan de Prévention de ce risque a été prescrit par arrêté préfectoral du 15 Novembre 2004.
Dans l'attente des résultats des aléas est jointe la cartographie d'aléas sécheresse issue
de l'étude du BRGM.

- risque « feux de forêts »

La commune de GRAZAC est concernée par le risque de feux de forêts notamment par la
présence du massif des coteaux de l'Ariège.

Un plan départemental de protection contre les incendies en Haute-Garonne (PDPFCI) est
consultable.

Ce risque est rappelé dans le caractère des zones susceptibles d'être concernées et précisées
les obligations de débroussaillage.

Sont visés deux arrêtés préfectoraux du 25 Septembre 2006 qui règlementent respectivement
l'emploi du feu et le débroussaillage.

- risque sismicité

La commune de GRAZAC est classée dans la zone de sismicité 1 très faible selon le décret
interministériel n°2010-1255 du 22 Octobre 2010.